

AFFAIRE N° 18/9. - Cession d'une parcelle de terrain aux Affaires Maritimes pour l'installation de leurs bureaux.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que doit s'implanter très bientôt au Barachois un hôtel international. Pour ce faire, il est nécessaire de déménager les services des Affaires Maritimes et de lui permettre de bâtir ailleurs en ville les bureaux dont ils ont besoin. L'aide de la Municipalité a été sollicitée à cet effet. Après avoir fait l'inventaire des possibilités existantes, il semble que deux solutions puissent être envisagées.

1 - La Mairie achèterait un terrain situé angle des rues de Paris et Maréchal Leclerc, appartenant aux héritiers COLLARDEAU/MOREAU et d'une superficie de 1 150 m<sup>2</sup>, pour le prix de 25 000 000 de Frs CFA, conforme à l'évaluation des Domaines, et en revendrait la moitié au prix coûtant au Service des Affaires Maritimes, le reste demeurant disponible pour une utilisation ultérieure.

2 - La Commune possède rue Roland Garros un terrain de 1 196 m<sup>2</sup> acquis depuis un an de la succession Foucque pour le prix de 17 142 500 Frs CFA. La moitié de cette parcelle pourrait être revendue aux Affaires Maritimes au prix coûtant.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. LICHARDY. - A quoi servirait l'autre moitié du terrain de la rue Roland Garros ?

LE MAIRE. - Elle pourrait être aménagée en parkings.

M. GERARD. - La première affaire (terrain Collardeau/moreau) me paraît être, évidemment, un magnifique cadeau aux Affaires Maritimes car il est certain que, si nous donnons la moitié d'un terrain de 1 150 m<sup>2</sup>, nous ne pourrions qu'aménager le reste en parkings qui ne serviront qu'à l'Inscription Maritime.

La deuxième affaire consiste à céder la moitié du terrain de la rue Roland Garros aux Affaires Maritimes. En réalité, ces 17 142 500 Frs CFA ne représentent pas le prix coûtant, étant donné que nous avons payé sur emprunt et que nous avons dû verser des intérêts. Là aussi, nous ferons des parkings qui ne serviront qu'à l'Inscription Maritime.

Cette affaire serait possible dans la mesure où le prix de vente serait le prix d'achat du terrain, plus les intérêts déjà versés, au moins.

LE MAIRE. - Naturellement, nous ne vendrons pas au-dessous du prix que nous avons payé.

M. GERARD. - Il faudrait inclure, au minimum les intérêts que nous avons versés.

LE MAIRE. - Il est hors de question de faire un cadeau aux Affaires Maritimes. Si nous revendons le terrain, c'est au minimum au prix auquel nous l'avons acheté, intérêt compris.

M. Eric BOYER. - Si nous donnons la moitié du terrain, c'est comme si nous donnions tout le terrain !

LE MAIRE. - Il restera 600 m<sup>2</sup>.

M. Eric BOYER. - Les Affaires Maritimes vont très rapidement nous suggérer de les transformer en parkings !

M. GERARD. - Mon analyse n'est pas tout à fait exacte, car il est certain que, dans la construction, l'Inscription Maritime sera obligée de prévoir ses propres parkings qui vont dépendre du nombre de bureaux, etc ...

LE MAIRE. - Nous pouvons vendre la totalité du terrain.

M. Eric BOYER. - Je serais favorable à la vente de tout le terrain.

M. GERARD. - Les Affaires Maritimes n'ont pas les moyens d'acheter tout le terrain.

M. Eric BOYER. - Je ne le pense pas.

LE MAIRE. - Elles ne disposent que de 12 500 000 Frs, pas plus.

M. Eric BOYER. - On ne nous fait pas de cadeau, il n'y a pas de raison d'en faire à notre tour !

M. GERARD. - Cette affaire a tout de même un intérêt pour la ville. Le départ de l'Inscription Maritime conditionne la mise en place de l'Hôtel Méridien.

M. Eric BOYER. - Au prix auquel sera l'hôtel, je ne vois pas pourquoi on pose un problème de quelques millions !

LE MAIRE. - L'Inscription Maritime dispose de 12 500 000 Frs seulement pour acheter son terrain.

M. Eric BOYER. - L'endroit où elle se trouve actuellement lui appartient ou non ?

LE MAIRE. - C'est un immeuble administratif. Un crédit lui a été attribué pour se reloger. Les Affaires Maritimes ont 12 500 000 Frs plus des crédits pour construire un nouveau bâtiment.

M. GERARD. - Nous pouvons demander l'évaluation des Domaines pour la partie cédée.

M. Eric BOYER. - Proposons la moitié du deuxième terrain pour 12 500 000 Frs CFA.

LE MAIRE. - Quand la Municipalité cède un terrain à une autre Administration, c'est en général au prix des Domaines. De toutes façons, cette affaire sera soumise à l'approbation des Domaines. Si vous êtes d'accord sur le principe, nous vous tiendrons au courant de l'évaluation.

M. TANDRYA. - Nous vendons le terrain pour 12 500 000 Frs et nous faisons des parkings du reste.

LE MAIRE. - Nous allons diviser le terrain et demander l'évaluation des parcelles au service des Domaines.

M. GERARD. - Pour gagner du temps, nous pourrions nous mettre d'accord et adopter le principe d'une vente d'une partie du terrain de la rue Roland Garros, sur évaluation du Service des Domaines, étant entendu que la Mairie ne peut pas vendre en dessous de son prix de revient le terrain qui lui appartient, plus les intérêts à payer.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal rejette, à l'unanimité, le principe d'acquisition du terrain COLLARDEAU/MOREAU et décide la cession d'une partie du terrain situé rue Roland Garros acquis des Consorts FOUCQUE sous réserve que le prix de cession ne soit pas inférieur au prix de revient et conforme à l'évaluation du Service des Domaines.